

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1862

présenté par

M. Mathiasin, M. Garcia, Mme Benin, M. Bolo, M. Fuchs, Mme Essayan, Mme El Hairy,
Mme Deprez-Audebert et M. Hammouche

ARTICLE 51

À l'alinéa 1 , substituer aux mots :

« sont confiées »

les mots :

« est confiée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.